

-----  
Ville de ROYAN  
-----

-----  
Réunion du 27 Janvier 1961  
-----

OBJET :

**Demande du Comité de  
Patronage des Colonies  
de Vacances**

Le vingt sept Janvier mil neuf cent soixante et un à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 21 Janvier 1961.

61.014  
Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, ERENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND LAMOUCHE, FLAHAUT, ETCHEBER, MASSE, FONTANILLE, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, CACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. MENANT par M. BISCAYE  
M. BETOUS, par M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Comité de Patronage des Colonies de Vacances avait demandé à la Ville une avance de démarrage de 2.500.000 AF.

Ce Comité qui voit ses charges augmenter par l'afflux des enfants ( 700 l'an dernier) a de grandes difficultés pour rembourser ces 2.500.000 Frs et demande que sa dette, envers la ville, soit ramenée à 2 millions

**Le Conseil Municipal**

- Vu la demande présentée par le Comité de Patronage des Colonies de Vacances
- Vu l'avis favorable donné par la Commission des Finances, le 20 Janvier 1961
- Considérant les charges accrues pour le Comité par l'afflux constant des enfants dans les Colonies

**décide**

- de ramener de 2.500.000 AF à 2.000.000 d'anciens francs, la somme remboursable à la ville, à titre d'avance de démarrage au Comité de Patronage des Colonies de Vacances.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXPRIMER CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 2 FÉVRIER 1961

LE SOUS PREFET

signé: L. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME  
MAIRIE DE ROYAN, le 13 février 1961

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to read "Matras".

M. MATRAS